

École Supérieure d'Art de Lorraine de Lorraine

**L'École Supérieure d'Art de Lorraine, pôle arts
plastiques du site Metz recrute sur un emploi
permanent à temps complet
Un/une Directeur/trice des études (H/F)
à compter du 1^{er} janvier 2027**

Emploi

Cadre d'emploi : Catégorie A - Fonctionnaire du cadre d'emploi d'attaché territorial ou attaché territorial principal (ou toute équivalence dans les fonctions publique d'Etat ou Hospitalière) ou sous contrat

Temps complet : 1607h de travail annualisé (39h hebdomadaires avec une flexibilité des horaires selon les activités)

Poste basé à Metz, mais déplacements à prévoir sur l'ensemble des sites de l'école

Poste à pourvoir à partir du 1er janvier 2027

Présentation de l'établissement

L'École Supérieure d'Art de Lorraine est un établissement d'enseignement supérieur artistique qui fait partie du réseau des 44 écoles supérieures d'art publiques. Le site de l'ÉSAL est consultable ici : <http://www.esalorraine.fr/>

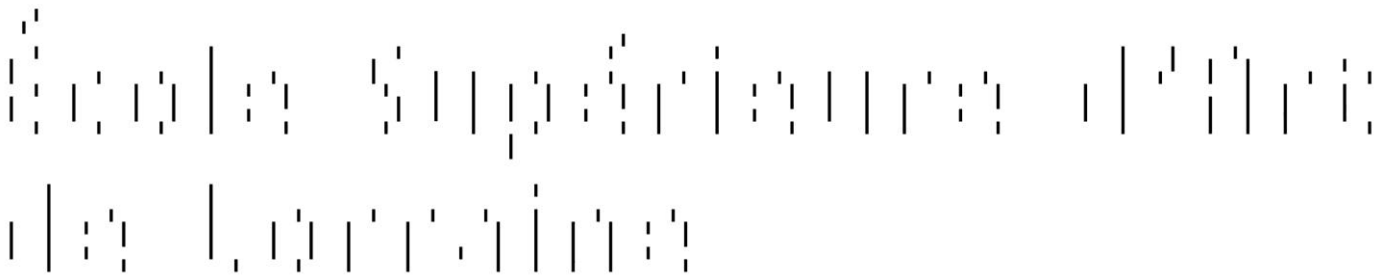
L'ÉSAL est un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) qui regroupe un Pôles Arts Plastiques composé de deux écoles à Metz (DNA + DNSEP, 145 étudiant.e.s) et Epinal (DNA, 90 étudiant.e.s) et un Pôle Musique et Danse (DE musique + DE danse, 60 étudiant.e.s) sur Metz. Il accueille au total 300 élèves et compte un effectif de 64 personnes sur emplois permanents auxquelles s'ajoutent de nombreux intervenants occasionnels.

L'ÉSAL site de Metz se déploie sur un espace de 3 000 m² et se structure à partir d'ateliers artistiques, de laboratoires et d'espaces de recherche, d'importantes ressources dans le domaine du multimédia, de l'interactivité, de la spatialisation, de la photographie et des médias traditionnels.

Dans une dynamique de développement et de consolidation de son offre d'enseignement supérieur, l'ÉSAL engage une nouvelle étape de son projet avec la structuration d'un laboratoire de recherche transversal aux différentes disciplines de l'établissement et la création d'un troisième cycle. Cette évolution vise à renforcer la place de la recherche en art, à approfondir les liens entre création, pédagogie et recherche et à développer de nouvelles coopérations avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle constitue l'un des axes structurants du projet d'établissement et de son développement à venir.

Positionnement et finalité du poste

Sous l'autorité directe de la Directrice de l'École Supérieure d'Art de Lorraine et en étroite collaboration avec les directions de site, les responsables d'options, les équipes pédagogiques et les services administratifs, le/la Directeur/Directrice des études assure le pilotage et la coordination de la politique de formation de l'établissement.



Il/Elle contribue à la mise en œuvre du projet d'établissement et de ses orientations stratégiques en matière de formation. Il/Elle garantit la qualité, la cohérence et la conformité de l'offre de formation, en tenant compte des spécificités de l'enseignement supérieur artistique, de l'identité pluridisciplinaire des différentes formations et de l'organisation multisite de l'ESAL.

À ce titre, il/elle constitue une interface privilégiée entre la Direction, les équipes pédagogiques, les étudiants, les services administratifs et les partenaires institutionnels et académiques intervenant dans le champ de la formation.

Il/Elle assure la direction des études du Pôle Arts Plastiques et, en lien étroit avec les directeurs des études du Pôle Musique et Danse, contribue à la coordination, à la transversalité et à la cohérence de la politique de formation à l'échelle de l'établissement.

Il/Elle encadre le service de la scolarité et veille à la bonne articulation des activités pédagogiques entre les différents sites de l'établissement. Il/Elle favorise également les dynamiques pluridisciplinaires et transdisciplinaires et contribue au développement de mutualisations d'enseignements, de projets et de ressources pédagogiques lorsque celles-ci sont pertinentes.

Il/Elle contribue au développement des liens entre formation, création et recherche, et veille à leur traduction dans les cursus, les projets pédagogiques et le développement du troisième cycle. En lien avec les enseignants et les instances en charge de la recherche, il/elle favorise les coopérations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les partenaires académiques et scientifiques de l'ESAL.

Selon son profil et son parcours scientifique et/ou artistique, le/la Directeur/Directrice des études pourra être associé(e) aux activités du laboratoire de recherche de l'établissement et, le cas échéant, y inscrire et développer ses propres travaux de recherche.

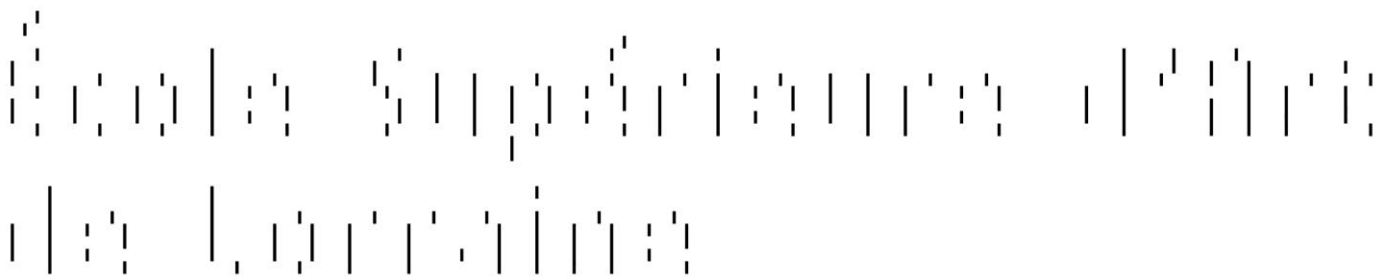
Missions principales

1. Pilotage et développement de l'offre de formation

- Assurer la coordination générale des formations conduisant aux diplômes nationaux délivrés ou préparés par l'établissement ;
- Garantir la cohérence pédagogique des cursus, leur articulation entre les différents sites et leur conformité aux référentiels nationaux de l'enseignement supérieur artistique ;
- Contribuer à la définition de la stratégie de formation de l'établissement et accompagner l'évolution de son offre de formation ;
- Piloter, en lien avec les équipes pédagogiques, l'évolution des maquettes pédagogiques, des modalités d'enseignement et des règlements des études ;
- Organiser et coordonner les procédures d'évaluation des enseignements et des formations ;
- Participer à la préparation et au suivi des procédures d'accréditation, d'habilitation et d'évaluation externe ;
- Favoriser les démarches d'innovation et d'expérimentation pédagogiques en cohérence avec le projet d'établissement ;
- Assurer une veille sur les évolutions de l'enseignement supérieur artistique et leurs incidences sur l'offre de formation de l'ESAL.

2. Organisation et pilotage de la scolarité

- Superviser l'organisation générale des études et le bon déroulement de l'année universitaire ;



- Coordonner, en lien avec les équipes concernées, les calendriers pédagogiques, emplois du temps, évaluations, examens, commissions et jurys ;
- Veiller à la bonne organisation des procédures d'admission et d'entrée dans les formations de l'établissement ;
- Garantir la bonne application des règlements des études et des procédures pédagogiques ;
- Veiller à la qualité et à la fiabilité du suivi administratif et pédagogique des parcours étudiants ;
- Organiser la production et l'analyse des données relatives aux effectifs, aux parcours, à la diplomation et à l'insertion professionnelle ;
- Animer et développer les outils d'observation de la vie étudiante et des parcours des diplômés afin d'éclairer les décisions de l'établissement.
- Accompagner la réflexion, la structuration et la mise en œuvre d'un troisième cycle au sein de l'établissement, en articulation avec la recherche et les partenariats académiques de l'ESAL.

3. Encadrement et coordination des équipes

- Encadrer le service de la scolarité ;
- Assurer la coordination entre les équipes pédagogiques, les services administratifs et la Direction ;
- Favoriser la transversalité et les approches pluridisciplinaires entre les formations et les sites de l'ESAL, en identifiant et en développant les possibilités de mutualisation des enseignements et des ressources pédagogiques ;
- Participer au pilotage de projets transversaux impliquant plusieurs formations, options, sites ou services ;
- Préparer et animer les instances et réunions pédagogiques relevant de son champ de compétence ;
- Accompagner les responsables d'options et les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des orientations pédagogiques de l'établissement ;

4. Accompagnement des étudiants et qualité des parcours

- Contribuer à la qualité de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement et des conditions de réussite des étudiants ;
- Veiller à la cohérence des dispositifs d'accompagnement tout au long du parcours de formation ;
- Participer aux dispositifs d'orientation, de professionnalisation, d'insertion professionnelle et de mobilité internationale ;
- Veiller, en lien avec les services et équipes concernés, à la prise en compte des situations individuelles et des besoins spécifiques ;
- Contribuer au développement de la participation des étudiants à la vie pédagogique et institutionnelle de l'établissement.

5. Contribution à la stratégie et au projet d'établissement

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'ESAL dans le domaine de la formation ;



- Contribuer à la préparation, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement ;
- Conseiller et assister la Direction sur les questions relatives à la formation, à la pédagogie, aux diplômes et à la vie étudiante ;
- Contribuer aux relations de l'établissement avec les partenaires institutionnels et académiques dans le champ de la formation ;
- Représenter, à la demande de la Direction, l'établissement dans les réunions, groupes de travail et instances extérieures relevant de son champ de compétence ;
- Produire et consolider des indicateurs de pilotage et d'aide à la décision relatifs à l'activité pédagogique, aux effectifs, aux parcours étudiants et aux résultats des formations ;
- Assurer une veille réglementaire et institutionnelle relative à l'enseignement supérieur, à l'enseignement supérieur artistique, aux diplômes et à la vie étudiante.

Compétences liées au poste

Savoirs

- Maîtrise de l'environnement de l'enseignement supérieur et de ses enjeux ; une connaissance approfondie de l'enseignement supérieur artistique, notamment des écoles supérieures d'art, ainsi que de l'environnement universitaire, sera particulièrement appréciée ;
- Bonne compréhension des enjeux pédagogiques, institutionnels et professionnels propres à l'enseignement supérieur artistique ;
- Bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement des formations et des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Bonne connaissance des procédures d'accréditation, d'évaluation et des cadres réglementaires applicables ;
- Connaissance du fonctionnement des établissements publics ;
- Maîtrise de l'anglais souhaitée.

Savoir-faire

- Concevoir, piloter et évaluer une politique de formation ;
- Conduire des projets complexes et transversaux ;
- Disposer de capacités avérées d'analyse, de synthèse, de rédaction et de négociation ;
- Faire preuve d'une grande rigueur dans le traitement et le suivi des dossiers de formation ;
- Encadrer et animer des équipes pluridisciplinaires ;
- Fédérer des interlocuteurs aux fonctions, cultures professionnelles et implantations différentes autour d'objectifs communs ;
- Produire, analyser et exploiter des données et indicateurs d'aide à la décision ;
- Piloter des activités et sécuriser des procédures administratives et pédagogiques ;
- Organiser les priorités et garantir le respect des échéances ;
- Maîtriser les outils bureautiques et les outils de gestion de la scolarité.



Formation et expérience requises

- Titulaire d'un Doctorat (Bac +8) ; une habilitation à diriger des recherches (HDR), acquise ou en cours de préparation, sera particulièrement appréciée ;
- Expérience confirmée dans le pilotage de formations, la direction des études ou l'exercice de responsabilités au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ;
- Expérience significative dans la conduite de projets pédagogiques et institutionnels ;
- Expérience de management et d'encadrement d'équipes indispensable ;
- Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique, une école d'art ou plus largement dans le champ de la création et de la culture constitue un atout important.

Rémunération/avantages sociaux

Rémunération en référence au cadre d'emploi

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Engagement Professionnel évolutif en fonction des compétences

Contrats de complémentaire santé et de prévoyance, avec participations employeur

Amicale du personnel (chèques vacances, billetterie, voyages, arbre de Noël, activités, ...)

Calendrier de recrutement

- 26 octobre 2026 : date limite de réception des candidatures
- Lettre de motivation et CV à envoyer à recrutement.metz@esalorraine.fr
- 9 et 10 novembre 2026 : auditions
- Prise de poste : dès que possible à compter du 1er janvier 2027